

Image not found or type unknown



Prestation de serment suite à succession

Par **fredmar**, le **25/09/2013** à **15:51**

Bonjour,

je voudrais savoir si le cout d'une prestation de serment, suite à une succession, est forfaitaire ou si cela dépend de chaque notaire (ma soeur me dit avoir payer 170 euros, alors que mon notaire me demande 290 euros).

D'autre part si un des héritiers refuse de le signer qu'advient-il au niveau du fisc. Lui seul risque des pénalités ou l'ensemble des héritiers ?

Merci de votre réponse;

Cordialement,